RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00350
Numéro SIREN : 790 023 980
Nom ou dénomination : ABC

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001949

ABC
Société par actions simplifiée au capital 3.430.401 €
7, rue du moulin d'Embech à SAVERDUN (09700)
790 023 980 R.C.S. FOIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

RESOLUTION 1. Régularisation de la démission du Commissaire aux comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Président sur l'activité de la société,

Prend acte :

- que la Société a été constituée 19 décembre 2012 mais que son début d'activité ne date que du 1er juillet 2017 ;

- de la démission des Commissaires aux comptes de la Société du 20 septembre 2017.

- qu'à sa constitution, la Société n'était pas tenue de nommer un Commissaire aux comptes et que cette désignation n'est constitutive que d'une erreur matérielle.

Prend également acte que les mandats des Commissaires aux comptes n'ont pas été renouvelés à l'approbation des comptes 2019 sur la base des comptes clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2.

(...)

RESOLUTION 3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Président sur l'activité de la société,

- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Aprouve la proposition du Président et,

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dans les conditions suivantes :

BC

	Affectation	Origine
Résultat de l'exercice :		7 743,18 €
Au compte "Report à nouveau" :	7 743,18 €	
Total :	7 743,18 €	7 743,18 €

Prend acte que, compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la Société sont répartis ainsi qu'il suit :

	Après affectation	Avant affectation
Capital social :	3 430 401,00 €	3 430 401,00 €
Report à nouveau :	-121 849,80 €	-129 592,98 €
Résultat :	**0,00 €**	**7 743,18 €**
Total :	3 308 551,20 €	3 308 551,20 €

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION 4.

(...)

RESOLUTION 5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et plus précisément au cabinet MORVILLIERS ET SENTENAC pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original
Le Président de séance
Claude BERTAUX

